



Toxie Pinfo Europe en Gayane

N°2 - Juillet 2016



Encore 2 mois pour faire sa demande! Lancé en juin dernier, le dispositif « Aide au fret » est un régime d'aide accordé aux entreprises qui exercent une activité de production en Guyane. Cette aide financée par le Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER), permet de compenser les surcoûts de transport pour les entreprises locales. Seuls sont pris en compte les transports au départ ou à l'arrivée d'un port ou d'un aéroport au sein de la zone de l'Union Européenne.

Il existe un certain nombre de critères d'éligibilité, notamment, la réalisation sur le territoire d'une activité de transformation en produit fini ou semi-fini. Le montage, l'assemblage, le façonnage ou le conditionnement doivent également être effectués en Guyane. Cette aide ne s'adresse pas seulement aux entreprises puisque les groupements et les interprofessions peuvent en bénéficier. Les grandes entreprises ainsi que les secteurs de la sidérurgie, de l'énergie, de construction navale, de charbon, entre autres, en sont exclus. Concernant les dépenses qui peuvent être prises en compte dans ce dispositif, nous avons notamment, le fret principal, les assurances, les surcharges fuel, les frais de manutention, le stockage temporaire... Il est donc nécessaire de se rapprocher des agents du Pôle Affaires Européennes (PAE) pour connaitre l'éligibilité des dépenses.

Une rencontre pour faire le point

2016, plus de justificatifs qu'à l'accoutumée. Avec une rétroactivité de deux ans (2014-2015) pour les dépenses qui courent jusqu'en fin d'année 2016 et une multiplicité de documents justificatifs à fournir, une réunion a été organisée le 07 juin avec les professionnels pour échanger sur les modalités de ce dispositif « Aide au fret ».

Nombreux sont ceux à s'être déplacés pour connaitre les nouvelles règles d'application qui régissent cette aide. Il faut noter que 80 entreprises ont pu bénéficier de l'aide au fret sur la précédente programmation (2007-2013). Face aux agents du PAE, les chefs d'entreprises ont montré leur mécontentement sur les nombreuses pièces à fournir dont les éléments peuvent varier en fonction du transitaire. Mais, il a été rappelé que ces pièces sont nécessaires à une bonne étude des dossiers afin d'éviter tout ordre de reversement lors du contrôle. L'objectif étant de coller au plus près des besoins des porteurs.

La clôture du dépôt des dossiers est fixée au **1 septembre 2016.**Pour plus d'informations rendez-vous sur : www.ctguyane.fr, rubrique « Aide au fret ».



L'EUROPE

SUR LE HAUT MARONI

Les fonds européens jouent un rôle crucial en matière de développement du territoire face à la raréfaction des moyens financiers des collectivités. En participant au développement structurel des territoires, l'Europe permet de réduire les retards que connaît la Guyane et notamment la zone du haut Maroni dans les secteurs économiques et sociaux.

En visite à Maripasoula et Papaïchton, les agents du Pôle affaires Européennes (PAE) ont constaté les besoins d'accompagnement financier pour développer l'agriculture, le commerce, et le tourisme. Une quinzaine de projets ont déjà été soutenus par les fonds européens majoritairement à l'initiative des communes et des communautés de communes.

Durant deux jours, les agents sont allés à la rencontre des habitants, des entreprises, et des collectivités pour présenter les différents programmes opérationnels adoptés pour la Guyane. Ils en ont également profité pour faire le point sur les démarches à réaliser ainsi que les obligations à respecter avec les porteurs de projet. Ils étaient accompagnés de l'Agence de Service et de Paiement (ASP), de l'État sur le FSE, pour apporter une information globale sur le fonctionnement des fonds européens du dépôt du dossier à son paiement.

Deux sessions riches d'enseignement qui ont fait remonter les problématiques liées à la circulation de l'information (réseaux téléphoniques et internet souvent interrompus), et à la difficulté des porteurs à concevoir des projets bien ficelés et chiffrés. En matière d'agriculture la question de l'accès au foncier a été longuement abordée. Renforcer la proximité pour réaliser un suivi des porteurs afin de transformer leurs idées en un pro-



Session d'information Papaïchton 30 mai 2016



Session d'information Maripasoula 31 mai 2016

jet finançable est une évidence. Beaucoup d'idées à concrétiser dans le domaine des structures touristiques, du transport, du commerce ont été évoquées avec les agents du PAE lors d'entretiens individuels. Multiplier les partenariats avec les structures sur place et intensifier les échanges avec les services de s collectivités sur la zone est ainsi une priorité pour une meilleure circulation de l'information et un meilleur accompagnement des porteurs. D'autres déplacements sont prévus à la rentrée tels que Grand Santi et Apatou.

Ce déplacement a été l'occasion de constater les avancées des différents projets financés. Parmi ceux-ci : l'extension du groupe scolaire Tolinga de Papaichton, la construction du carbet de restauration de l'hôtel Célia, les travaux de l'aérodrome et le centre de stockage des déchets de Maripasoula.



Projet de réhabilitation du centre d'hébergement de la commune dont la gestion est confiée à la SARL Célia. C'est une amélioration de la capacité d'hébergement touristique sur Maripasoula accompagnée par le FEDER pour une professionnalisation de l'activité

Projet d'extension et de mise en sécurité du Groupe scolaire Gran Man Tolinga. Un grand projet contenant la construction et réhabilitation de 5 classes, de construction de préaux, d'un bureau de direction, d'une infirmerie, de vestiaires, d'une salle polyvalente et la réalisation d'une clôture avec portail.



Installation d'un centre de stockage des déchets dangereux et non dangereux (2 phases) portée par la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais. Une première phase pour le marché de conduite d'opération et l'autre pour le maître d'œuvre et le montage du dossier d'autorisation d'exploiter.





Ce projet consistait en la réparation du revêtement de la piste de l'aérodrome de Maripasoula ainsi que des raquettes, bretelles et aire de stationnement. Opération éligible au PO FEDER pour l'amélioration d'infrastructure servant à la desserte de l'intérieur de la Guyane.

LES «MICRO ENTREPRISES», SUJET A UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Depuis le début de l'année 2016, les Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) se succèdent : Recherche, Structuration des filières, Biodiversité, Aides aux entreprises, Tourisme et parmi les dernières Innovations et Microentreprises. Procédure conseillée par la Commission Européenne et adoptée dans le cadre de la programmation 2014-2020, elle offre une dynamique de dépôt de candidature ciblée en fonction du secteur. Une modalité plus souple qui permet aussi des échanges plus réguliers avec les porteurs potentiels et une communication plus intense.

Suite au lancement de l'AMI « Microentreprises », des réunions d'information dans les quatre coins du territoire ont été mises en place (Cayenne, Saint-Laurent, Sinnamary, et Saint-Georges). Ces réunions s'adressent aux petites entreprises c'est-à-dire celles dont le chiffre d'affaires n'excède pas deux millions d'euros et qui emploient moins de dix salariés. Conscient de la fragilité du tissu économique guyanais composé de beaucoup de microentreprises, cet AMI provenant du Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE est doté d'une enveloppe de 4 millions d'euros pour soutenir l'investissement de ces petites structures en matière de modernisation et de développement.

Une information apportée aux chefs d'entreprises afin qu'ils appréhendent mieux ce nouveau mode de dépôt de candidature notamment sur les questions des démarches à accomplir et des



critères de sélections des projets. La priorité sera donnée aux projets issus des zones les moins équipées ou présentant une carence de l'offre proposée. Les candidats auront jusqu'au 5 août de cette année pour déposer leurs candidatures.

Sont exclus de cet AMI:

Les projets de mise en conformité réglementaire et du renouvellement du matériel

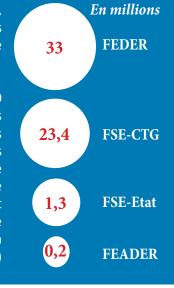
Ainsi que les secteurs suivants :

- Restauration
- Commerces en centre-ville sauf dans les secteurs non représentés
- Commerces dans les galeries marchandes des centres commerciaux
- Professions libérales
- Actions menées par des entreprises agricoles, de production primaire aquacole et de pêche

LA PROGRAMMATION ATTEINT 57,9 MILLIONS EN JUIN 2016

Un Comité de Programmation Europe s'est tenu en mai 2016 pour étudier les dossiers de subventions déposés dans le cadre de différents fonds européens. Réuni tous les deux mois, ce comité comprend les membres de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) (services métiers et PAE), de la Préfecture, de la direction des finances publiques, du CNES et de l'Agence de Services et de Paiement.

Seize dossiers complètent la liste des projets programmés. La programmation 2014-2020 compte à ce jour une quarantaine de projets pour un budget de 57,9 millions d'euros. Les premiers projets FEADER (Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement rural) instruits portent sur le transfert de connaissance sur les pratiques agricoles, l'appui aux agriculteurs de fruits et légumes, les techniques d'élevage, le réseau d'agroécologie et l'apiculture. Côté FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional), deux projets ont été soutenus, celui de la construction d'un groupe scolaire de 12 classes à Maripasoula, et l'autre sur la création d'une unité de fabrication à usage industriel. Il faut préciser que le concours du FSE-Etat a permis l'accompagnement du Pôle Emploi en matière d'insertion professionnelle, celui du FSE-CTG finance les SIEG (Services d'intérêt économique général) des Savanes, du Haut et Bas Maroni et de l'Est.



LE PLAN DE COMPENSATION DES SURCOÛTS



Le plan de compensation des surcoûts, dispositif, anciennement appelé POSEI Pêche, a pour objectif spécifique d'assurer aux entreprises des 6 Régions Ultrapériphériques françaises (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Réunion et Saint-Martin) un développement économique équivalent à celui de l'hexagone. La Commission a attribué une enveloppe de 12,35 M€ par an pour assurer une répartition équitable entre chaque territoire. Les porteurs de projets peuvent déposer leurs demandes de subvention au PAE dès maintenant!



COMITÉ LEADER

Le 20 juin, le premier comité de sélection LEADER s'est tenu sous la présidence de Mme Sirder, aux côtés de l'Etat (SGAR, DAAF), du Délégué régional de l'ASP (Agence de services et de paiement) ainsi que de la mission Guyane du CNES.

Le Comité a analysé les Stratégies de Développement Local de la CCOG (Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais) et de la CCDS (Communauté de Communes Des Savanes). Toutes deux ont été validées à l'unanimité. Les porteurs de projets peuvent désormais se rapprocher de ces deux collectivités pour avoir de plus amples informations sur LEADER.

Les prochaines étapes :

- Vérification des fiches-action par l'ASP,
- Arrêté attributif de l'enveloppe par la CTG,
- Conventionnement CTG/ASP/GAL/CNES

Trois autres candidatures sont en cours de finalisation (PAG, CCEG et CACL).

Les candidatures modifiées sont attendues pour la fin juillet, permettant ainsi leur analyse par le comité technique LEADER en septembre.

L'objectif de la CTG est de pouvoir conventionner avec toutes structures porteuses de GAL d'ici la fin d'année.

Le dispositif LEADER permet de favoriser la territorialisation des axes de développement rural. Elle s'appuie sur un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'acteurs publics et privés qui décident des actions à conduire par rapport à sa stratégie de développement local. Cinq GAL ont déposé un dossier qui couvre l'intégralité du territoire pour la programmation 2014-2020. Ce dispositif est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).



A SAVOIR

- La Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais : Mana, Awala-Yalimapo, Saint-Laurent du Maroni, Apatou, Grand-Santi;
- Comm.

 ubo;

 Agglomération du

 Montsinéry-Tonnégranc.

 Jes Communes de l'Est Guyan.

 Oyapock Ouanary, Camopi;
 en de Guyane: Papaïchton, Maripasoula, ______

 APPELS EN COURS

 APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

 « MICROENTREPRISES »

 a limite de dépôt des offres:

 a 12h (heure de Guyane)

 GUYANE »

 a offres:

 Guyane) - La Communauté des Communes des Savanes : Kourou, Saint-Elie, Sinnamary, Iracoubo;
- La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral : Roura, Matoury, Macouria, Montsinéry-Tonnégrande;
- La Communauté des Communes de l'Est Guyanais : Régina, Saint-Georges de l'Oyapock Ouanary, Camopi;
- Le Parc Amazonien de Guyane : Papaïchton, Maripasoula, Saül.

PUBLICATIONS



plaquettes _{qui vous} renseignent sur :

Les AIDES AU FRET POUR les entreprises faisant de l'export-import.

LES OBLIGATIONS DE PU-BLICITÉ POUR TOUS PORTEURS de projet ayant eu un financement européen





Les indicateurs à remplir à chaque fois qu'un dossier est déposé pour faire l'évaluation des programmes.

Disponible au Pôle Affaires Européennes ou sur internet : www.ctguyane.fr

05 Septembre 2016 à 12h (heure de Guyane)

Un chiffre, une info

C'est le montant alloué par la Commission européenne Millions (e 30 novembre 2013 au pro-

terreg Amazonie, financé par le Fonds Européen de Développement Régional. Une augmentation de près de 60% par rapport à la programmation 2007-2013. Il s'agit de consolider le développement de la Guyane et de ses voisins Suriname, Guyana, et Brésil à travers 4 secteurs: Transport, patrimoine naturel et culturel, Santé-social, et développement économique.

Publication : Collectivité territoriale de Guyane Pôle Affaires Européennes (PAE) Conception - RÉDACTION : G. Larance

Crédits photos : PAE

CONTACTS : Pôle Affaires Européennes - Les Verrières de la Madeleine 2260 route de la Madeleine - 97 300 Cayenne georgia.larance@ctguyane.fr